Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1967)

Heft: 80

Artikel: Qui sont les Conseillers nationaux?

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1029232

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Gorz (suite de la page 3)

des appareils syndicalistes, des appareils sociauxdémocrates pactisent, se définissent à l'intérieur du système, c'est-à-dire trahissent.

Dans le schéma de Gorz, au-dessus des masses on trouve l'appareil, complice du capitalisme. L'échec de la révolution s'explique par la trahison.

Une telle philosophie débouche, même si Gorz condamne le stalinisme, sur une politique de type liberticide. La spontanéité, le désordre, la révolte libertaire n'ont pas place dans son monde.

Ce qui nous gêne en fin de compte, ce n'est pas son refus d'entrer en matière sur une politique concrète, à court terme, de la gauche, mais bien le fait que son explication du retard de la révolution sent le bûcher.

Ces propos ne feront pas l'unanimité chez nos lecteurs; ils n'ont pas fait l'unanimité parmi nous. Le débat se prolongera donc. La critique du « Socialisme difficile » en sera l'occasion.

La politique du **Fonds National**

Nous abordons toujours le rapport annuel du Fonds national de la recherche par la rubrique « pédagogie ». Elle n'y figure pas comme une discipline autonome. On la découvre au chapitre IX, aux côtés de la philosophie, de la psychologie. Trois recherches ont été encouragées : celles des professeurs Cardinet et Müller à Neuchâtel (recherches sur les méthodes d'orientation professionnelle et sur la mobilisation des réserves de compétence) et du professeur Silbermann à Lausanne (recherche sur l'emploi de la télévision scolaire). En Suisse alémanique : un seul travail.

La recherche pédagogique apparaît sous-développée quand on la compare aux autres disciplines où les travaux sont nombreux. Cette seule observation révèle les faiblesses du Fonds national. Il répond aux demandes; il trie : il répartit. Mais il n'intervient pas dans les secteurs qui apparaissent comme faibles; il ne sollicite pas les demandes; il ne comble aucune lacune.

Il n'obéit pas à une politique de la recherche définie en fonction des besoins nationaux.

Le succès de l'initiative «droit au logement»

A l'occasion du dépôt des listes de l'initiative « Droit au logement » que lança le « Mouvement populaire des familles », il faut féliciter ses responsables d'avoir mené à bien cette campagne, avec énergie, sans se obstacles n'ayant pas laisser décourager, les manqué.

Pour bien comprendre la portée de cette initiative, il suffit d'avoir à l'esprit les deux faits suivants :

Le problème du logement n'est pas un problème temporaire, dû à la pénurie, à l'augmentation de la population, etc. C'est un problème, qui sous son aspect social, sera permanent. Un appartement correct, pour une famille nombreuse, dans un immeuble neuf est et sera toujours d'un coût disproportionné avec le salaire moven d'un ouvrier, d'un employé et même d'un cadre.

A fin 1969, cesseront toutes mesures de protection des locataires.

En 1969, le Conseil fédéral aurait été heureux de considérer comme réglé le problème du logement, même si en fait, et pour les raisons que nous venons de voir, il ne le sera pas.

L'initiative récemment déposée ne lui permettra pas de classer cette question, sans autre explication. Le Conseil fédéral devra répondre oui ou non. Et en donner les raisons. Sur cette base un débat aura lieu au Parlement. Donc pas d'escamotage possible.

Qui sont les Conseillers nationaux?

	Socialistes	Radicaux	Conservateurs Chrétiens- sociaux	Paysans Artisans et bourgeois	Autres partis Isolés	To absolu	otal en %
Conseillers d'Etat	6	5	1	2	3	17	8,5
Municipaux	9	6	1	_	2	18	9,0
Enseignants	4	2	3	1	2	12	6,0
Fonctionnaires	9		2	-	1	12	6,0
Avocats, notaires	1	8	13		1	23	11,5
Journalistes	1	4	4	2	4	15	7,5
Médecins	-	-	1	1	1	3	1,5
Ingénieurs, architectes	1	-		_	1	2	1,0
Secrétaires d'associations professionnelles	14	6	9	3	4	36	18,0
Indépendants (commerce, industrie)	1	8	2	3	-	14	7,0
Agriculteurs		5	4	10	2	21	10,5
Directeurs (coop., industrie)	3	4	3		1	11	5,5
Employés, ouvriers	1	3	4	_	4	12	6,0
Retraités	3		1		_	4	2,0
	53	51	48	22	26	200	100,0

A la veille des élections, il est intéressant de rappeler ce que donne une analyse du Conseil national par groupes professionnels et par partis.

Précisons toutefois qu'il est très difficile d'obtenir un spectre exact des couleurs et des métiers. Certains députés exercent plusieurs professions; c'est même une caractéristique du système suisse; ils sont souvent municipaux et notaire ou secrétaire d'une association professionnelle; ils sont avocats, mais ils président aussi une union économique. Dans quelle rubrique faut-il ranger ces maîtres Jacques, à double ou triple veste? Donc le recensement n'a qu'une valeur relative.

Le voici pour le Conseil national sortant, élu en 1963; quelques départs et arrivées ont pu, depuis 1963, modifier très légèrement ces chiffres (cité par la N.Z.Z. du 30 septembre 1967).

Ce tableau souligne des choses bien connues. Il révèle le poids des magistrats locaux et cantonaux (17,5 %), des secrétaires d'associations (18 %), auxquels devraient être joints la majorité des avocats et notaires qui sont des avocats d'affaires. Avec les industriels et les commerçants, liés aux groupements professionnels, on obtient pour ces seules catégories-là (milieux économiques et magistrats) plus du 50 % du Parlement.

Le recrutement est donc unilatéral. Toutes mesures propres à faciliter l'élargissement de l'éventail professionnel devraient être préconisées. Plusieurs milieux, en Suisse alémanique, ont suggéré que soit créée une caisse de compensation qui permettrait d'assurer aux conseillers élus, mais incapables de siéger pour des raisons de fait ou de droit, leurs traitements civils antérieurs, compte tenu des indemnités parlementaires.

Si des garanties de réintégration dans leurs professions au terme de la législature étaient offertes en même temps aux intéressés, il y aurait là un moyen élégant de résoudre, sans changer la loi, le problème de l'incompatibilité pour les fonctionnaires fédéraux, tout en métiers d'autres métiers. On ne ferait pas, d'ailleurs, de ces quelques députés des semi-rentiers; on imagine sans peine qu'il ne serait pas difficile de leur confier en échange de leur salaire garanti certaines tâches parlementaires ou d'intérêt public. De toute façon, étant donné les habitudes du corps électoral, ces cas seraient peu nombreux. Peu importe! Tout ce qui permettrait de porter remède à l'étroitesse du recrutement politique mérite d'être retenu. Souhaitons donc que cette réforme modeste, qui serait souple, évitant de nous faire tomber dans le professionnalisme parlementaire, puisse être mise sous toit par le prochain Parlement.

Le prix d'un journal moyen

Les professionnels de la publicité avaient en 1966 lancé une campagne de propagande pour célébrer les mérites de la presse et de la publicité. Aujourd'hui, sous la forme d'un journal, ils reprennent le texte de ces treize annonces: on trouve, de surcroît, dans leur prospectus, quelques informations. L'une d'entre elles est intéressante; elle donne le coût d'un journal moyen. Les chiffres recoupent ceux que publia M. Andreas Thommen dans le livre que les éditions Orell Füssli ont consacré à la presse suisse. Les voici en %.

Composition et impression :

Papier:

15,7 %	1000
15,9 %	
6,5 %	38,1 %
	19,5 %
	22,5 %
	10,1 %
	9,8 %
	15,9 %

En chiffres, les postes sont les suivants : 1 045 000 francs Imprimerie: 632 000 francs

Rédaction: 522 000 francs Expédition : 275 000 francs Administration: 275 000 francs 2 750 000 francs Total:

Quant aux recettes, les trois quarts viennent des annonces, un quart des abonnements et de la vente

C'est à peu près le budget type d'un journal moyen qui tire à quelque vingt mille exemplaires.

Ces chiffres prouvent ce que nous avancions dans notre dernier numéro. Un journal moyen, qui est aux trois quarts dépendant, pour ses recettes, de la publicité, aura les plus grandes difficultés à s'adapter à la concentration actuelle de la presse. Sans publicité, il économiserait 25 % de ses frais environ, mais il lui faudrait tripler le nombre de ses lecteurs pour compenser la baisse de ses recettes, ce qui est impossible.

D'où l'intérêt de formules qui seraient totalement nouvelles; format réduit à l'extrême avec pour contenu : des informations résumées, une publicité très réduite, et un éditorial quotidien de grande qualité.